

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction de l'Autonomie
Pôle Handicap et Animation

Arrêté n° DGAS – PHA – 2024 - 005

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du a) et du g) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a) et g) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés et de la réforme des services autonomie à domicile en cours.

ARTICLE 3 : Dans les deux mois de sa publication, cet arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : Le Directeur général de services et le Directeur général adjoint des Solidarités sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 14 FEV. 2024



Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental

**Annexe à la programmation du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028
de transmission des rapports d'évaluation des établissements
médico-sociaux autorisés par le Président du conseil départemental
(secteur handicap et résidences autonomie)**

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240214-PHA_2024_005-AR



Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concerné(s)			
		Raison sociale	N° FINESS juridique	Raison sociale	N° FINESS géographique		
2024	1 ^{er} trimestre						
	2 ^{ème} trimestre						
	3 ^{ème} trimestre	HECIA Sud Aquitaine		Foyer d'hébergement	40 078 608 3		
				MAPAHV			
4 ^{ème} trimestre			Foyer de vie	40 078 759 4			
			SAVS	40 079 118 2			
2025	1 ^{er} trimestre	APF France Handicap	75 071 923 9	SAVS	40 001 017 9		
	2 ^{ème} trimestre	Mission Père Cestac	64 001 032 8	Résidence autonomie "La Martinière" SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	40 001 495 7		
	3 ^{ème} trimestre	AAHP	40 000 067 5	Foyer d'hébergement Espérance	40 078605 9		
				SAVS			
4 ^{ème} trimestre	CAMINANTE	40 001 299 1	Foyer d'hébergement	40 078 606 7			
			Foyer de vie	40 001 098 9			
			SAVS	40 001 094 8			
2026	1 ^{er} trimestre						
	2 ^{ème} trimestre	Département des Landes	40 078 730 5	SAVS SATASE	40 000 971 8		
	3 ^{ème} trimestre	LOGEA	33 002 378 9	Résidence autonomie "Villa en Vasconie" MONT-DE-MARSAN	40 001 483 3		
	4 ^{ème} trimestre						
2027	1 ^{er} trimestre						
	2 ^{ème} trimestre						
	3 ^{ème} trimestre						
	4 ^{ème} trimestre						
2028	1 ^{er} trimestre						
	2 ^{ème} trimestre						
	3 ^{ème} trimestre	Association Laique de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion (ALGEEI)	470009085	Foyer de vie « les cigalons » LIT ET MIXE	400787685		
	4 ^{ème} trimestre	Association Européenne des Handicapés Moteurs (AEHM)	640013546	SAVS TARNOS / SOUSTONS	400009569		
				Association l'Aïrial	400000253	Les Iris (FH, FV) PEYREHORADE	400780680
				Association l'Aïrial	400000253	SAVS Les Iris PEYREHORADE	400009569
				Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes	400785879	Pôle Habitat Montois FH MONT DE MARSAN	400786174
				Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes	400785879	Pôle Habitat Montois FV MONT DE MARSAN	400786190
				Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes	400785879	Pôle Habitat Montois Foyer appartements MONT DE MARSAN	400781449
				Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes	400785879	Pôle Habitat Montois Unités de jour MONT DE MARSAN – AIRE SUR ADOUR	400012456
				Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes	400785879	Complexe Habitat Tournesoleil (FH, Foyer Appartements, FV) SAINT PAUL LES DAX	400785937
				Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes	400785879	SAVS départemental	400008488 400013884 400006854
Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes				400785879	Complexe Habitat Tournesoleil UJ SAINT PAUL LES DAX	400011581	
Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) des Landes	400785879	Complexe Habitat Tournesoleil UJ TOSSE	400009528				